

Ensemble, vivons VGP !

Lors du conseil communautaire de Versailles Grand Parc (VGP) du 15 février, nous avons pris acte de la tenue d'un « débat d'orientation budgétaire » ainsi que du rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur la gestion de VGP de 2015 à 2020 et voté les mesures correctrices recommandées par celle-ci. Nous regrettons l'absence de présentation d'une vision stratégique et d'un plan global de développement de VGP et que l'action communautaire soit qualifiée de « réduite au minimum ».

L'agglomération se positionne en support des communes et se limite à la mutualisation des moyens. Alors qu'elle est l'une des agglomérations les plus riches de France, ce qui lui permet de maintenir une stabilité des taux de fiscalité, de ne pas s'endetter et de maîtriser ses charges, elle investit trop peu. La CRC constate l'absence sur la période analysée de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et de Plan Local de l'Habitat intercommunal (PLHi) depuis 2017. Par ailleurs, le refus de transférer la compétence « urbanisme » à VGP entretient des logiques communales à travers les Plan Locaux d'Urbanisme (PLU). La majorité assume le choix politique d'un service minimum, considérant que l'intégration est une source de complexité.

Pourtant, lorsqu'il y a des enjeux, on s'accorde sur l'intérêt de changer d'échelle. Ainsi, nous avons voté le transfert de la compétence « Promotion du tourisme » de Versailles, justifié par le potentiel de développement sur le territoire de VGP du tourisme vert, culturel et d'affaires et par les enjeux de relance post-COVID et des JO2024. La transition écologique et le logement justifient également de changer d'échelle. Nous avons déjà dénoncé le retard pris dans l'élaboration du PCAET lancée seulement l'année dernière et demandé à y participer avec un collectif d'associations. De même, VGP a relancé l'élaboration d'un PLHi pour 2022-2027. Nous avons aussi voté la signature par VGP de contrats de relance du logement, une aide de l'Etat à la densification du parc de logements pour les communes non carencées qui ont un plan de construction de logements. Carencée en logements sociaux, Versailles n'en bénéficie pas. Elle est assujettie au prélèvement SRU pour non atteinte des objectifs pour près d'1 million d'euros par an. Une disposition introduite dans le cadre de la loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration, Simplification) adoptée début février prévoit de sortir le parc de logements militaires de Satory de la comptabilisation du nombre total de logements, ce qui facilitera l'atteinte des objectifs de la loi SRU et limitera la pénalité : une économie pour la commune mais pas une réponse au manque aigu de logements abordables pour les habitants. Nous proposons que l'intégralité des économies faites soit réinvestie dans la politique du logement.

La loi 3DS doit permettre de clarifier la répartition des responsabilités entre les strates du millefeuille administratif et donner la souplesse nécessaire pour mener des projets ambitieux.

Anne-France Simon

Ensemblevivonsversailles.fr

ensemblevivonsversailles@gmail.com